

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE****EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 31 août 2015****CP2015\_08\_6  
id. 2034**

*L'an deux mille quinze le trente et un août , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

**CESSION D'UNE TABLETTE NUMÉRIQUE ET D'UN  
SMARTPHONE**

Dans le cadre de ses fonctions, une tablette numérique et un smartphone ont été mis à la disposition de M Max Courregelongue, Directeur Général des Services.

Il s'agit d'une tablette de marque Apple, type iPad, modèle 2 3G 64 Go et d'un smartphone Apple, type iPhone, modèle 5S 16 Go, d'une valeur respective de 116 € et 179 € (source « L'argus du mobile » - groupe L'argus – Août 2015).

Compte tenu du fait que cette tablette et ce smartphone sont la propriété du Département et que l'obsolescence très rapide de ces équipements justifie qu'ils ne soient pas ré-affectés, je vous propose de les céder pour 1 euro symbolique à Monsieur Max Courregelongue qui fait valoir ses droits à la retraite à partir du 31 août 2015.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Décide de céder pour 1 € symbolique une tablette de marque Apple, type iPad, modèle 2 3G 64 Go et un smartphone Apple, type iPhone, modèle 5S 16 Go, à Monsieur Max Courregelongue qui fait valoir ses droits à la retraite à partir du 31 août 2015.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC